

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN,
TENUE LE LUNDI 20 FÉVRIER 2017, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES
ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Claudette Cantin et
 Marie-Lou Darveau, messieurs les conseillers
 Daniel Boisclair, François Potvin, Michel Girard
 et Robin Gauthier.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR
LE MAIRE MARIO FORTIN.

EST AUSSI PRÉSENTE : Mme Lyne Groleau.

56-2017 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR
 MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire procède à l'ouverture de l'assemblée extraordinaire.

57-2017 REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Girard,

Que l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire soit et est accepté tel que
présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Règlement numéro 519-2017 décrétant une dépense de 1 827 768.76\$ et un emprunt de 1 827 768.76\$ pour l'exécution de travaux de rénovation du centre sportif de Normandin
5. Questions du public
6. Levée de l'assemblée extraordinaire

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

58-2017 DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucune.

59-2017 ADOPTION RÈGLEMENT D'EMPRUNT :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

- a) Que le conseil adopte le règlement 519-2017 décrétant une dépense de 1 827 768.76 \$ et un emprunt de 1 827 768.76 \$ pour l'exécution de travaux de rénovation du centre sportif de Normandin;
- b) Que le texte de ce règlement soit reproduit au registre des règlements de la Ville de Normandin et qu'il fasse partie de la présente comme s'il était au long reproduit.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

60-2017

QUESTIONS DU PUBLIC :

Aucune.

61-2017

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
EXTRAORDINAIRE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

Que l'assemblée soit et est close à 20 heures 04.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Mario Fortin, maire

Lyne Groleau
Directrice générale et greffière